

Benchmark SwissDRG année tarifaire 2025 - Executive Summary

Pour calculer le 25e percentile en tant que valeur de référence pour le benchmark (BM), la Communauté d'achat HSK a obtenu 173 données ITAR_K® de 176 hôpitaux au total. Après exclusion des hôpitaux avec des données non plausibles et les cas spéciaux, 157 hôpitaux ont été intégrés au benchmark. Par rapport au dernier benchmark (année tarifaire 2024), le nombre d'hôpitaux a augmenté de 5. Toutes les cliniques de réhabilitation qui fournissent des prestations de réadaptation précoce, ainsi que les cliniques de paraplégie qui devront facturer leurs prestations en SwissDRG à partir de 2024, n'ont pas été prises en compte dans ce benchmark.

Le benchmark HSK est basé sur les coûts et repose sur des comparaisons entre établissements représentatives à l'échelon national : 25 cantons, plus de 97 pour cent du casemix dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins. Toutes les catégories OFS ont été prises en compte.

La valeur du benchmark basée sur les coûts d'exploitation pour l'année tarifaire 2025 sans le renchérissement est de 9'651 francs sur le 25e percentile avec pondération selon le nombre d'hôpitaux.

Pour déterminer les prix, la Communauté d'achat HSK procède chaque année tarifaire à une procédure de benchmarking à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : calcul de la valeur du benchmark basée sur les comparaisons des coûts d'exploitation
- 2^e niveau : négociations tarifaires individuelles en tenant compte des particularités et de la situation spécifique de chaque hôpital. Pour ce niveau, HSK constitue 7 groupes d'hôpitaux homogènes (clusters) sur la base de variables telles que le nombre de DRG utilisés, la taille des hôpitaux ou l'intensité du traitement (CMI).

Pour différencier les prix, HSK utilise les clusters suivants comme base pour s'écarter de la valeur du benchmark.

Cluster	Fourchette pour le BM	Catégories d'hôpitaux HSK (cluster)
		1 Prestataires de soins finaux (hôpitaux universitaires)
		3 Hôpitaux pédiatriques
		2 Prestataires de soins finaux (hôpitaux avec prise en charge centralisée)
		4 Hôpitaux avec prise en charge centralisée
		5 Hôpitaux de soins de base
		6 Hôpitaux sans urgences (cliniques spécialisées et hôpitaux de soins de base)
		7 Maisons de naissance

Cette approche différenciée permet à la Communauté d'achat HSK d'instaurer, sur la base de données, les conditions de mise en œuvre de l'autonomie tarifaire selon la loi sur l'assurance maladie (LaMal) et de mener les négociations tarifaires de manière à trouver une solution.